



غرفة التجارة و الصناعة و الخدمات
لجهة طنجة - تطوان - الحسيمة
Chambre de Commerce d'Industrie et de Services
RÉGION TANGER - TÉTOUAN - AL HOCEIMA

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Appel d'offres ouvert sur offres de prix n°01/CCISTTA/2022 du 10/06/2022 à 10h30 en séance publique

- Objet : « L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DE LA CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET DE SERVICES DE LA REGION TANGER TETOUAN AL HOCEIMA AU TITRE DES EXERCICES 2021, 2022 et 2023. »

A- Pour les personnes physiques (**)

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)

Numéro de tél.....numéro du Fax.....

Adresse électronique.....Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu:.....

Affilié à la CNSS sous le N°:.....(1)

Inscrit au registre du commerce de(localité) sous le N°(1)

N° de patente(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB),

B – Pour les personnes morales (**)

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de tél.....numéro du fax.....

Adresse électronique.....agissant au nom et pour le compte de(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de:.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

affiliée à la CNSS sous le N°()

Inscrite au registre du commerce (localité) sous le N°(1)

N° de patente(1)

N° du compte courant postal- bancaire ou à la TGR..... (RIB).

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics/règlement propre ;
- 3) Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4) M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- A m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013)/ règlement propre précité ;



- Que celle-ci ne peut pas dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître a prévues dans le dit cahier ;
- à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc (3) ;
- 5) M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6) M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7) Atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1^{er} du dahir n° 1-02-188 du 12 jourada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n° 53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8) Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 168 du décret n° 2-12-349/règlement propre précité.
- 9) Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10) Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 138 et 159 du décret n°2-12-349 précité relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent.

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

(**) S'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives la déclaration sur l'honneur doit indiquer la dénomination de la coopérative, ou de l'union de coopératives, son capital, son siège et la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés. La déclaration sur l'honneur doit, également, indiquer le numéro d'inscription au registre de commerce ou le numéro d'immatriculation au registre local des coopératives ou le numéro d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur, selon le cas, le numéro de la taxe professionnelle, le numéro d'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale ou à tout autre organisme de prévoyance sociale pour les concurrents installés au Maroc et le relevé d'identité bancaire

